

Bruxelles, le 15 -07- 2009

Nos réf. FT/ToS (à rappeler svp)

Vos réf.

Tél. : 02 279 50 18

Fax : 02 279 50 25

*Concerne: nuisances dues à la prostitution de rue dans votre quartier*

Monsieur,

Monsieur le Président du Parti Socialiste m'a bien transmis votre courriel du 5 avril dernier, lequel a retenu ma meilleure attention.

Comme vous le savez, dans le cadre de ses compétences limitées en la matière, la Ville de Bruxelles n'a jamais cessé, au travers des multiples actions entreprises, de lutter pour une meilleur qualité de votre cadre de vie sans omettre de travailler sans relâche au démantèlement des réseaux de traite d'êtres humains dont les filles sont les premières victimes.

En effet, dès le début de la législature précédente, la police de la zone Bruxelles – Capitale – Ixelles a procédé à des contrôles administratifs systématiques relatifs à la situation de séjour des filles présentes en rue et mené des enquêtes judiciaires visant les réseaux et les proxénètes.

La Ville de Bruxelles décidait également d'installer un commissariat mobile temporaire ainsi que des caméras dans votre quartier et votait un règlement – taxe sur les hôtels de passe.

En terme de résultats, ces actions ont fait chuter le nombre de prostituées présentes en rue de plus de 60% et abouti à l'arrestation d'une cinquantaine de proxénètes.

Votre courrier atteste d'une nouvelle augmentation récente des phénomènes et nuisances liées à la prostitution qui peut s'expliquer par deux raisons majeures : d'une part, l'attitude du Parquet de Bruxelles qui refuse désormais de donner suite aux contrôles administratifs systématiques de la police et d'autre part, l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie au sein de l'Union européenne qui diminue évidemment l'efficacité des contrôle lié à la situation de séjour des filles présentes dans la rue.

Je ne veux pas me décourager.



C'est la raison pour laquelle, en plus des mesures mentionnées ci-dessus et qui sont toujours en vigueur, deux nouvelles approches sont expérimentées.

La première, comme vous le savez, consiste en un test de mobilité actuellement en cours, et dont l'objectif est de casser le carrousel automobile des clients de la prostitution. Ce test fera l'objet d'une évaluation très prochainement.

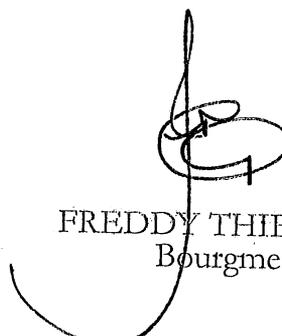
Par ailleurs, la consigne a été donnée à la police d'appréhender tous les faits de petite criminalité liés directement ou indirectement à la prostitution sur base du règlement général de police dans la mesure où cette base réglementaire permet une action plus souple et une sanction plus rapide.

Enfin, il va sans dire que tous les établissements du quartier liés directement ou indirectement au phénomène de prostitution font l'objet d'une étroite surveillance de la part des services compétents. Sur base du règlement général de police, la moindre récidive dans le chef d'un même exploitant peut aboutir au prononcé d'une sanction administrative par le Collège des Bourgmestre et Echevins.

Je porte d'ailleurs à votre connaissance que le travail de la police relatif à un établissement du quartier connu pour être fort lié au phénomène de prostitution dans le quartier a porté ses fruits puisque ce dernier est actuellement fermé.

Conscient qu'une action quotidienne en faveur de la qualité de votre cadre de vie doit être une priorité non négociable, je vous assure qu'aucun effort ne sera compté jusqu'à l'obtention de résultats satisfaisants pour tous.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



FREDDY THIELEMANS  
Bourgmestre